



# Appels de projets PNHA

## IMPORTANT

La Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie a décidé de créer cette fiche récapitulative dans le but de **faciliter la recherche de financement pour des activités répondant aux besoins des aînés de la Mauricie**. Ainsi, les informations présentées ici sont basées sur l'appel de projets 2026-2027. Elles ne substituent pas à la lecture attentive du formulaire de dépôt de projet et elles peuvent être modifiées pour les années à venir. SVP, [se référer à cette page Internet](#).

## Date d'appel de projets

Pour l'année 2026-2027, l'appel de projet a eu lieu en juin-juillet 2026.

## Types de projet

Le gouvernement du Canada, par le biais du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité.

**Montant maximum d'un projet du volet communautaire : 25 000\$ 50 000\$ en 2026-2027 (nouveau!)**

**Durée du projet** - Projet sur 1 an seulement.

## Principaux changements pour l'appel de propositions 2026-2027

- **Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC) obligatoire**  
Tous les organismes devront fournir un numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC).  
Les organismes communautaires de charte québécoise utilisent souvent le NEQ ou numéro d'entreprise du Québec. Toutefois, la majorité ces organismes ont également déjà un numéro d'entreprise de l'ARC, souvent sans en être pleinement conscients, parce qu'ils ont déjà effectué certaines obligations administratives, comme une déclaration de revenus ou encore des retenues sur salaires.

- **Services en ligne de subventions et de contributions (SELSC)**

Les demandes pour l'Appel de propositions 2026-2027 doivent être soumises via le SELSC. [Créer un compte SELSC](#)

**Ne sont pas admissibles :**

- Les organismes à but lucratif ne sont plus admissibles.
- Les projets offrant des services de transport sont maintenant admissibles dans les milieux urbains.
- Les services à domicile et les services de popote roulante qui sont financés par le gouvernement sont aussi admissibles au PNHA.

**But du programme**

- Promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations
- Faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes
- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris à l'exploitation financière
- Appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés
- Fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés

**Évaluation des projets**

Des points supplémentaires sont donnés aux projets qui rencontrent aussi un ou des objectifs nationaux, soit:

1. Appuyer le vieillissement en santé
2. Prévenir la maltraitance
3. Célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion
4. Appuyer la sécurité financière

Les projets doivent démontrer qu'ils incluent une participation active des aînés.

Des projets solides sont des projets qui:

- Répondent à un objectif du programme
- S'alignent à une priorité nationale

- Démontrant le leadership des aînés
- Répondent à des besoins particuliers des aînés
- Démontrant un soutien communautaire
- Permettent de changer les choses dans la collectivité
- Créent et visent des partenariats
- Présentent des pratiques novatrices